

Demande de communication de documents médicaux

Je soussigné(e),

Nom : Nom de naissance :
Prénom : Date de naissance :
Adresse :
☎ : Mail :

Souhaite,

- Consulter sur place (gratuit)
- Venir chercher les copies (payant)
- Recevoir les copies à mon adresse (payant) :
- Que les copies soient envoyées (payant) au Nom :
Et à l'adresse de :

Les documents suivants :

- Compte-rendu hospitalisation
- Compte-rendu opératoire
- Résultats d'examens
- Intégralité du dossier médical
- Autre document :

Ils concernent :

- Moi-même
- Autre

Nom : Nom de naissance :
Prénom : Date de naissance :
Adresse :
Lien de parenté :

Pour l'hospitalisation du :

Suivie par le Dr :

Si le patient est décédé, motif de la demande :

- Faire valoir un de vos droits, précisez lequel :
- Connaître les causes du décès du patient
- Défendre la mémoire du défunt, pour quel motif :

Fait à, Le

Signature

NB : Merci de joindre une photocopie de votre carte d'identité en cours de validité portant mention de votre adresse exacte ou à défaut de joindre un justificatif de votre nouvelle domiciliation, tout document attestant de votre qualité de représentant légal (livret de famille ou extrait de naissance + le cas échéant le jugement du TGI attestant que vous êtes titulaire de l'autorité parentale).

La gestion électronique des documents (GED) garantit la version applicable du document : seule la version accessible sur le logiciel qualité de GED assure une information à jour, valide et exhaustive.

Informations documentées CMM	 Pavillon de la Mutualité Mutualité Française Gironde Clinique Mutualiste du Médoc	Date du document: 14/06/2021
SV_ADMI_2018_001 Version 01	DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS MEDICAUX	Page 2/2

FACTURATION DES COPIES DE DOSSIERS MEDICAUX

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2014

La loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux divers droits des malades et à la qualité du système de santé et le décret n°2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé ont modifié la réglementation applicable au dossier médical.

La consultation sur place des dossiers médicaux est toujours gratuite et peut être l'occasion d'un échange avec un praticien.

Ces tarifs sont transmis à titre informatif, n'envoyez pas d'argent avant réception de la facture	
Copie d'une feuille de format A4 ou équivalent en impression noir et blanc <i>(Une feuille de format A3 correspondant à 2 feuilles de format A4)</i>	0,20 € (x nombre de copies)
Frais d'expédition	Tarif en vigueur appliqué par La Poste pour les courriers envoyés en recommandé R2 avec avis de réception

Dans le cas d'un envoi par courrier RAR, les frais sont payables à l'avance par chèque. Dès réception du règlement, les documents vous sont envoyés.

Dans le cas où vous pouvez venir récupérer votre dossier sur place, le paiement se fera (en espèces ou en chèque) simultanément lors de la remise en main propre.

Afin de faciliter vos démarches futures concernant votre santé, **nous vous conseillons de bien conserver les copies de votre dossier médical qui vous seront remises.**

La gestion électronique des documents (GED) garantit la version applicable du document : seule la version accessible sur le logiciel qualité de GED assure une information à jour, valide et exhaustive.